

**RÈGLEMENTS NUMÉROS E-2747 ET E-2748 – ENTRÉE EN
VIGUEUR**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 9 février 2009, a adopté le Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le financement de dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements routiers et portant le numéro E-2747 et le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le financement de dépenses relatives au programme de protection d'immeubles municipaux et portant le numéro E-2748;

Ces règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 8 avril 2009 et entrent en vigueur ce jour. Les règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la mairie d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine.

DONNÉ À LACHINE, ce seizième (16^e) jour d'avril 2009.